



ᐅᑎᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut Iluqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Poste : Technicien ou technicienne en pharmacie

Département : Santé

Localité : Iqaluit

N° de référence : 10-507455

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Salaire : 83,182 à 94,427 \$ par année;
37,5 heures par semaine

Indemnité de vie dans le Nord :

16,008 \$ par année

Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.

Date de clôture : 30 septembre, 2022 à 23 h 59 HNE

Cette possibilité d'emploi est ouverte à tous les demandeurs.

En 2021, le gouvernement du Nunavut a été sélectionné comme étant l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées. Le Nunavut a l'une des populations les plus jeunes, et la croissance de cette population est parmi les plus fortes au Canada. Territoire dynamique et vivant, le Nunavut se surpasse pour demeurer un endroit de prédilection pour les générations à venir. Comme gouvernement territorial, nous consolidons notre modèle unique de gouvernance; ce modèle intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktitut, prend des mesures pour que la fonction publique soit représentative de la population et instaure une collaboration partenariale pour honorer la promesse du Nunavut. Les personnes retenues profiteront d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicales et dentaires, d'un régime de retraite à prestations définies, d'une aide financière en cas de mutation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel

Relevant du superviseur ou de la superviseure territorial(e) de la distribution des médicaments, le technicien ou la technicienne en pharmacie travaille en collaboration avec d'autres professionnels de la santé et réalise des tâches liées à la gestion des médicaments à l'hôpital général Qikiqtani. Il ou elle recueille et exécute les ordonnances et autres prescriptions médicales, en plus d'acheter, de recevoir, de préparer et de distribuer les médicaments. Tout en composant avec les limites légales de son champ d'exercice, le technicien ou la technicienne en pharmacie réfléchit rapidement, est capable d'intégrer sa connaissance des lois pharmaceutiques aux protocoles de santé du Nunavut et possède une excellente capacité de résoudre des problèmes qui lui permet d'improviser des solutions de rechange convenables dans des délais serrés afin d'éviter les interruptions des services de livraison de médicaments. Évoluant dans le contexte d'un vaste champ d'exercice aux responsabilités uniques au Nunavut, le technicien ou la technicienne doit être d'une précision irréprochable au moment de superviser le travail des autres techniciennes et techniciens en pharmacie. La vérification et le réapprovisionnement des stocks de médicaments dans la pharmacie et les unités des soins infirmiers comptent parmi les autres fonctions de ce poste. La personne peut aussi être amenée à remplacer le technicien ou la technicienne en pharmacie dans les installations pharmaceutiques régionales de Rankin Inlet ou de Cambridge Bay.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement grâce à l'obtention d'un diplôme d'un programme accrédité de technicien en pharmacie. La personne titulaire du poste doit aussi avoir réussi son examen de qualification du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC) et être inscrite auprès d'un collège de pharmacie provincial ou territorial ou. Une expérience de deux (2) ans dans une pharmacie d'hôpital est aussi requise. Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est donc exigée.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. Constituent

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur demande.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

Téléphone : 867-975-6222
Sans frais : 1-866-668-9993
Télécopieur : 867-975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca



ᐅᑎᑎᑦᑭᑦ ᐱᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

POSSIBILITÉ D'EMPLOI

également des atouts la connaissance de l'Inuit Qaujimajatuqangit, de l'inuktit, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitae dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur demande.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

Téléphone : 867-975-6222
Sans frais : 1-866-668-9993
Télocopieur : 867-975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca